

DELIBERATION N° 2022/059

Portant approbation du budget de l'exercice 2022 de la Ville de Dumbéa
Budget annexe du service de l'eau

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique, le 3 mars 2022,
VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,
VU la délibération n° 2012/494 du 20 décembre 2012, portant création du budget annexe du service de l'eau,
VU la délibération n° 2021/335 du 24 novembre 2021 fixant des tarifs des redevances et divers droits municipaux pour l'année 2022,
VU la délibération n° 2022/008 du 19 janvier 2022, relative au débat d'orientations budgétaires 2022,
VU le tableau d'affectation du résultat provisoire 2021 certifié par le Trésorier de la province Sud,
*VU la note explicative de synthèse n° 2022/26 du 2 février 2022,
La commission municipale intitulée « ressources et moyens » entendue en séance du 17 février 2022,
Après en avoir délibéré,

DECIDE :



ARTICLE 1^{er} /

Le budget annexe du service de l'eau de la Ville de Dumbéa, exercice 2022, est arrêté en recettes et en dépenses à la somme de **cinq-cent-quatre-millions-quatre-cent-trois-mille-sept-cent-quatre francs** (504 403 704 F.CFP), se décomposant de la manière suivante :

	DEPENSES	RECETTES
Section d'Exploitation	84 000 000	84 000 000
Section d'Investissement	420 403 704	420 403 704
TOTAL BUDGET	504 403 704	504 403 704

ARTICLE 2 /

Les crédits ouverts en section d'investissement sont votés par opération, et par chapitre en section d'exploitation, conformément aux tableaux ci-annexés.

ARTICLE 3 /

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-2 du Code de Justice Administrative, un délai de deux mois est disponible à compter de la notification et/ou de la publication de toute décision administrative pour former un recours gracieux ou un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 /

Le Maire et le Trésorier de la Province Sud sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 3 MARS 2022

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 3 MARS 2022

Le Maire,

Georges Naturel



DESTINATAIRES :

- SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
- AFFICHAGE	-	1
- SAG	-	1
- TPS	-	1
- TOUS SERVICES	-	18

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

SECTION D'EXPLOITATION :

La section d'exploitation du Budget 2022 est votée **par chapitre**, comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitres	Libellés	Budget	Chapitres	Libellés	Budget
75.	Autres produits de gestion courante	84 000 000	011	Charges à caractère général	11 190 000
			012	Charges de personnel	10 000 000
			66	Charges financières	2 150 000
			023	Virement à la section d'investissement	60 660 000
Total recettes		84 000 000	Total dépenses		84 000 000

SECTION D'INVESTISSEMENT :

La section d'investissement du Budget 2022 est votée **par opération**, comme suit :

N° OP.	INTITULÉ	RAR DEPENSES	BUDGET DEPENSES	RAR RECETTES	BUDGET RECETTES
193802.	DIVERS AEP DUMBEA NORD CA 17-21	115 678 854	126 000 000		143 560 000
213101.	EQUIPEMENTS TECHNIQUES 2021-2026	2 960 327	3 000 000		
213801.	DIVERS TRAVAUX AEP 2021-2026	6 739 941	2 000 000		
213802.	CONSTRUCTION RESERVOIR DUMBEA NORD (2)		7 000 000		
213804.	UNITE TRAITEMENT RESERVOIR DE KOE	3 382 200	100 000 000		50 000 000
223801.	RENOVATION RESERVOIR PANDA		30 000 000		
OPFI	OPERATION FINANCIERE – EMPRUNT (CHAP 16)		14 300 000		37 534 130
OPFI	Virement de la section d'exploitation (021)				60 660 000
OPFI	Excédent de fonctionnement 2020 (1068)				128 649 574
OPFI	Résultat d'investissement 2020 (001)		9 342 382		
TOTAL		128 761 322	291 642 382	0	420 403 704
		420 403 704	420 403 704		

BALANCE GENERALE DU BUDGET 2022 :

<input type="checkbox"/> <u>Section d'Exploitation :</u>	84 000 000 F.CFP
<input type="checkbox"/> <u>Section d'Investissement :</u>	420 403 704 F.CFP
TOTAL	504 403 704 F.CFP